



Comité ZIP  
Côte-Nord du Golfe

Sept-Îles, le 12 décembre 2012

L'Honorable Peter Kent  
Ministre de l'Environnement  
Les Terrasses de la Chaudière  
10, rue de Wellington, 28<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)  
K1A 0H3

**Objet : Demande d'une commission d'examen pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent**

---

Monsieur Kent,

De par son mandat, le comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Côte-Nord du Golfe veille à la protection et la conservation du fleuve Saint-Laurent. À cet égard, nous ne pouvons rester indifférents au manque de sérieux et de rigueur qui entoure le processus de consultation de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) sur la mise en valeur des hydrocarbures dans la partie terre-neuvienne du Golfe. Nous décrivons également le peu de moyens mis en œuvre par le gouvernement pour prendre une décision éclairée et réfléchie sur le développement d'une filière énergétique aussi risquée que représentent l'exploitation et l'exploration d'hydrocarbure en milieu marin.

Le golfe Saint-Laurent est un système aussi riche que complexe dont dépendent de nombreuses communautés côtières. Les risques inhérents à ce type d'activités sont bien évidemment d'ordre environnemental, mais également socio-économique puisque la majorité de l'économie des provinces bordant le golfe provient du milieu marin (tourisme, pêche, navigation...). Une prise de décision juste et éclairée sur les implications du développement d'une telle filière se doit d'être accompagnée d'un processus d'évaluation et de consultation exhaustif et rigoureux, fruit d'un travail de longue haleine. En tout point, l'Office Canada — Terre-Neuve-Labrador des hydrocarbures extracôtiers a failli à sa tâche.

Outre le fait que l'évènement fut très peu publicisé, les délais alloués à la population et aux organismes entre l'avis de convocation et la rencontre ne permettraient certainement pas de prendre connaissance du document de plus de 350 pages uniquement disponible en anglais. De plus, lors des « consultations »

au Québec, seulement une des personnes-ressources présentes était en mesure de s'exprimer en français limitant grandement les échanges.

Par ailleurs, que ce soit pour l'EES 2 du Québec ou l'EES de Terre-Neuve, le golfe du Saint-Laurent est un écosystème qui devrait être vu dans son ensemble sans égard aux limites administratives puisqu'un déversement serait fort susceptible d'outrepasser les limites de l'étude de l'EES.

Par conséquent au regard 1) du manque de sérieux entourant les consultations, 2) de la complexité du golfe du Saint-Laurent et 3) de notre manque de connaissances actuel sur cet écosystème complexe, nous estimons que le principe de précaution se doit être appliqué. **À cet effet, nous réclamons la tenue d'une véritable commission d'examen portant sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers et vous demandons d'ordonner un moratoire sur l'ensemble du Golfe.** Nous demandons à ce que cette commission couvre tout le territoire du golfe du Saint-Laurent et qu'elle permette la consultation des communautés des cinq provinces bordant le golfe.

En espérant que notre demande recevra un accueil positif de votre part et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Aurore Pérot  
Directrice Générale

c.c. **Yves-François Blanchet**

Ministre du Développement Durable de l'environnement de la Faune  
et des Parcs  
141, avenue du Président-Kennedy  
8e étage  
Montréal (Québec) H2X 1Y4

**Monsieur Sean Kelly**

Gestionnaire, Relations Publiques Office Canada-Terre-Neuve-et-  
Labrador des hydrocarbures extracôtiers  
5th Floor, TD Place  
140 Water Street  
St. John's (Newfoundland) A1C 6H6

**Monsieur Steve Bonnell**

Associate and Practice Leader  
Environmental Assessment and Regulatory  
AMEC  
133 Crosbie Road, PO Box 13216  
St. John's, NL Canada A1B 4A5